

DOCUMENT DE PRÉSENTATION 2021 – Appel 1

1. CADRE GÉNÉRAL

L'appui aux manifestations scientifiques est une action développée dans le cadre du projet « Édition, publication et valorisation scientifique ».

Dans le cadre de cette action, l'AUF Moyen-Orient organise pour 2021 trois appels à candidatures :

- Le premier appel est ouvert du **15 janvier au 15 février 2021 inclus**, pour les manifestations scientifiques qui auront lieu entre le **1^{er} mars et le 31 mai 2021**. Aucun dossier pour une manifestation ayant lieu après le 31 mai ne sera accepté pendant ce premier appel.
- Le deuxième appel sera ouvert du **1^{er} au 30 avril 2021 inclus** pour les manifestations qui auront lieu entre le **1^{er} juin et le 30 septembre 2021**.
- Le troisième appel sera ouvert du **1^{er} au 31 juillet 2021 inclus** pour les manifestations qui auront lieu entre le **1^{er} octobre 2021 et le 28 février 2022**.

Les **demandes d'appui** doivent être présentées dans le cadre d'un **dossier** rempli conformément au calendrier de l'appel à candidatures, téléchargeable depuis le site internet de l'AUF.

2. OBJECTIF PRINCIPAL

Le dispositif vise à soutenir la visibilité et la valorisation de la recherche scientifique dans la région. En conséquence,

1°- le programme soutient les manifestations se déroulant au **Moyen-Orient** et organisées à l'initiative d'un **établissement du Moyen-Orient, membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)**.

2°- Le programme soutient en priorité des événements à **caractère international et multilatéral**. En raison du contexte sanitaire, l'AUF se réserve de droit de soutenir prioritairement des manifestations se déroulant tout ou partie à distance.

3°- L'appel à candidatures concerne toutes les disciplines. Une attention particulière sera accordée aux manifestations qui se saisissent de thématiques innovantes ayant un impact scientifique et/ou social significatif.

4°- Le soutien aux manifestations vise **prioritairement** les actions suivantes :

- **mobilités** (billets d'avion et frais de séjour) de scientifiques du Sud intervenants au colloque : priorité à la mobilité des chercheurs de la région ou d'autres régions du Sud, la prise en charge d'une mobilité Nord-Sud restant exceptionnelle ;
- édition et **diffusion** des actes en français (de préférence sur support électronique ou Internet) ;
- La diffusion, avec l'accord de l'éditeur, de la version numérique intégrale des actes, publiée sur la plateforme www.bibliotheque.auf.org
- promotion de la **langue française** dans des manifestations scientifiques multilingues (traduction, interprétariat etc.) ;
- frais de communication, production et publicité relatifs à la manifestation scientifique. Le montant maximum éligible des frais de communication et de publicité s'élève à 1 000 €.

Les coûts administratifs et autres frais généraux constituent une dépense non éligible. Sont également inéligibles les frais d'assurance, les frais de restauration, et de transport local (repas, impression, frais de taxi etc.)

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Qui est éligible ?

La demande doit être formulée par l'**organisateur** de la manifestation scientifique.

L'organisateur est un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche membre de l'AUF au Moyen-Orient. Le signataire doit être le représentant habilité de cet établissement.

Comment demander ?

L'organisateur de la manifestation doit :

- Déposer un dossier de candidature avant le 15 février 2021 pour des colloques se déroulant entre **le 1^{er} mars et le 31 mai 2021**.
- Le dossier de candidature doit comporter le formulaire dûment rempli, daté et signé par le responsable scientifique de la manifestation (organisateur) et le représentant habilité de l'Université ou de l'Organisme d'accueil de la manifestation, ainsi que les annexes demandées numérotées de (1) à (10) :
 1. **La liste du comité scientifique** en indiquant : nom, prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays.
 2. **La liste du comité d'organisation** en indiquant : nom, prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays.
 3. **Le programme prévisionnel** détaillé de la manifestation (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement de tous les intervenants, ainsi que les titres de leurs communications)
 4. **La liste prévisionnelle des intervenants** pour qui le soutien est sollicité (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement).
 5. **Le budget global prévisionnel de la manifestation** (précisant les postes de dépenses et de recettes, avec mention des autres partenaires de l'événement).
 6. **Le budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF** (détail des frais de participation des intervenants, des frais de publication des actes et/ou des frais de traduction/interprétation).
 7. Le cas échéant, **un devis chiffré des frais de publication des actes** (dans le cas d'une demande de soutien pour la publication des actes).
 8. Le cas échéant, **un devis chiffré des frais de traduction /interprétation** (dans le cas d'une demande de soutien pour la traduction/interprétation).
 9. Le cas échéant, un devis chiffré des frais de communication (dans le cas d'une demande de soutien pour les frais de communication).
 10. **Le relevé d'identité bancaire (RIB)** de l'établissement organisateur de la manifestation scientifique.
- **A la signature de la convention :**
 1. **Programme du colloque mis à jour**
 2. **Liste des intervenants mise à jour**

Où ?

Pour répondre au premier appel 2021, tout dossier de demande de soutien doit parvenir en un seul exemplaire, par courrier électronique, entre le **15 janvier et le 15 février 2021** inclus, à l'adresse électronique suivante :

manifsc-mo@auf.org

4. PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Traitement des dossiers

L'AUF au Moyen-Orient reçoit les dossiers de demande et en **accuse réception** auprès du demandeur :

1. Elle apprécie la **recevabilité** des dossiers
2. Elle émet un avis justifié sur l'**opportunité régionale** de soutenir la manifestation ou la publication, fait **expertiser les dossiers** le cas échéant, et **recommande les types d'appui à apporter et les montants de contribution proposés**.

Décision et traitement du soutien de l'AUF

La Direction régionale :

1. arrête la **décision finale** selon une liste précise de critères et délivre une note à laquelle correspond un barème des sommes allouées.
2. informe tous les demandeurs de ces résultats.

Signature de la convention

Chaque manifestation scientifique retenue pour appui fait l'objet d'une convention entre l'AUF et l'organisateur. La convention est signée lorsque la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF reçoit toutes les pièces annexes complémentaires demandées.

Si le formulaire et les pièces annexes ne sont pas transmis dans les délais ou que les informations ne sont pas conformes au dossier transmis dans le cadre de l'appel à candidatures, l'AUF se réserve le droit d'annuler ou de réviser le soutien accordé.

Versement du soutien

L'AUF au Moyen-Orient procède à un paiement en deux temps.

1. Un premier virement, de 80 % de la somme allouée, à la réception de la convention signée
2. Un second virement, de 20 %, après réception d'un compte rendu scientifique de la manifestation, d'un rapport financier et des pièces justificatives. **En cas de soutien à publication des actes d'une manifestation** : il est attendu une version numérique intégrale des actes ainsi que 3 exemplaires publiés.

5. VISIBILITÉ

La visibilité de la contribution de l'AUF est assurée par la mention de cette participation et l'impression des logos de l'AUF sur tous les supports de communication et sur tous les documents officiels diffusés.

Pour les manifestations scientifiques, l'AUF Moyen-Orient doit être informée de la séance d'ouverture afin d'y être représentée. L'AUF se réserve le droit de publication et de diffusion, sous quelque format que ce soit et dans l'intégralité, des comptes rendus scientifiques et s'engage à mentionner les noms, titres et qualités des personnes impliquées dans la manifestation.

1. Il est souhaitable que les interventions soient disponibles en podcast sur le site web de la manifestation ou de l'organisateur dans les trois mois suivant la manifestation.
2. Avec l'accord de l'éditeur, l'AUF se réserve le droit de mettre en ligne une version numérique intégrale des actes publiés sur sa plate-forme de partage des savoirs www.bibliotheque.auf.org. La mise en ligne de la version numérique, si elle est autorisée, peut être reportée d'une certaine durée en fonction de la date de parution de l'ouvrage.

ANNEXE 1
LISTE DES DISCIPLINES

Field	Discipline
Biotechnologies	Biotechnologie environnementale
	Biotechnologie industrielle
	Biotechnologies médicales
Mathématiques, statistiques et informatique	Informatique
	Mathématiques
	Statistiques
Sciences agricoles	Agriculture
	Agroalimentaire
	Agronomie
	Pêche, halieutique
	Production laitière
	Productions animales
	Sylviculture, foresterie
Sciences de l'éducation	Éducation des adultes
	Enseignement spécialisé
	Formation à distance
	Formation des enseignants
	Ingénierie des formations
	Pédagogie
	Didactique
	Systèmes éducatifs
Technologies éducatives	
Sciences de l'ingénieur	Génie aérospatial
	Génie agroalimentaire
	Génie agroenvironnemental
	Génie chimique
	Génie civil, géologique et minier
	Génie des matériaux et de la métallurgie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie industriel
	Génie mécanique
Génie physique	
Sciences de l'Univers	Astronomie
	Météorologie et autres sciences de l'atmosphère
Sciences de la santé	Médecine
	Médecine vétérinaire
	Médecines alternatives
	Santé publique et salubrité de l'environnement
	Soins de réadaptation
	Pharmacologie
Sciences de la Terre	Soins infirmiers, nutrition, diététique
	Géographie physique
	Géologie
	Géophysique et géodésie
	Océanographie

	Sciences de l'environnement
	Sciences hydrologiques
	Téledétection
Sciences humaines	Aménagement et urbanisme
	Anthropologie
	Archéologie
	Architecture
	Arts
	Géographie humaine
	Histoire
	Langues
	Linguistique
	Littératures
	Philosophie, morale et religion
	Philologie
	Théologie
Traduction	
Sciences naturelles	Biologie
	Ecologie
	Microbiologie
	Phytologie et botanique
	Zoologie
Sciences de la matière	Physique
	Chimie
Sciences sociales	Criminologie
	Démographie
	Psychologie
	Sciences de l'administration
	Sciences de l'information
	Sciences de la gestion
	Sciences économiques
	Sciences juridiques
	Sciences politiques
	Sociologie
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
	Tourisme
Travail social	

Pour toute question relative à cet appel à candidatures, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

L'établissement candidat est situé dans l'un des pays de la région Moyen-Orient :		A contacter :
ARABIE SAOUDITE CHYPRE DJIBOUTI EGYPTE EMIRATS ARABES UNIS ETHIOPIE IRAK IRAN	JORDANIE LIBAN PAKISTAN PALESTINE QATAR SOUDAN SYRIE YEMEN	DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P. 11-81, Riad El Solh - Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Tcpié : +961 1 615 884 Courriel : manifsc-mo@auf.org Site Internet : www.auf.org/moyen-orient